

Dijon,
le 12 Janvier 2026,

Loi sur la fin de vie : l'ADMD21 et Océane Godard appellent le Sénat à être à la hauteur de l'histoire

À partir du 20 janvier 2026, le Sénat examinera en séance les propositions de loi sur l'accompagnement, les soins palliatifs et la fin de vie, après des mois de reports et d'attente.

Alors que la France, après une année 2025 marquée par de nombreux défis politiques, a retrouvé une gouvernance fondée sur le compromis, une question cruciale se pose : **les sénateurs sauront-ils répondre à l'urgence sociale et humaine que représente ce débat ?**

Les Français, les malades et leurs familles n'ont plus le temps d'attendre. Leur patience est à bout, leur espoir s'effrite. Comment accepter que notre pays reste l'un des derniers en Europe à refuser à ses citoyens le droit de choisir, dans la dignité, les conditions de leur fin de vie ?

La proposition de loi, adoptée à une large majorité par l'Assemblée nationale en mai 2025, arrive devant le Sénat dans un contexte tendu. Dès la commission des affaires sociales, les sénateurs de droite ont profondément remanié le texte, remplaçant le « droit à l'aide à mourir » par une « assistance médicale à mourir » réservée aux seuls patients dont le pronostic vital est engagé à « court terme ».

Une restriction qui vide le texte de sa substance initiale et brise les espoirs de milliers de malades et de leurs proches, comme le dénonce l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD) : « En moins de trois heures, la droite sénatoriale a balayé des années de travaux démocratiques et anéanti les espoirs des Français en fin de vie. »

Pour Océane Godard, députée de Côte-d'Or et membre de la commission des affaires sociales à l'Assemblée nationale, ce combat concerne chaque citoyen, à la croisée de l'humanité et de l'intimité. Elle rappelle que ces lois ne doivent pas être otages de postures idéologiques ou de conservatismes dépassés. Elles répondent à une urgence sociale : celle d'une société qui refuse de laisser ses citoyens souffrir dans l'invisibilité.

Elle assure que l'Assemblée nationale ne laissera pas les dogmes sénatoriaux remettre en question les années de travail des associations, des patients, des élus et de tous ceux qui se sont battus pour cette loi, profondément humaine et républicaine.

Madame Elisabeth Duclut, présidente de l'ADMD21, porte la voix de ceux qui n'ont plus le luxe du temps : « Un malade atteint de la maladie de Charcot, dans notre région, souhaite mourir chez lui, entouré des siens. Comment lui expliquer que sa demande, soit encore l'objet de débats politiques, alors qu'il ne réclame qu'un peu de dignité ? »

La fin de vie ne saurait être un sujet de division. Elle exige écoute, respect et lucidité. Les caricatures et les polémiques stériles n'ont pas leur place dans ce débat. Ce que demandent les malades, c'est l'apaisement. Ce que réclament les familles, c'est la possibilité d'accompagner leurs proches sans les voir souffrir inutilement. Ce que la société attend, c'est une loi à la hauteur de ses valeurs républicaines : une loi qui protège, libère et reconnaît à chacun le droit de partir dans la dignité.

L'ADMD21 et Océane Godard ne reculeront pas : « Nous ne lâcherons rien. Pour ceux qui ont lutté jusqu'au bout, pour ceux qui luttent encore, pour tous ceux qui placent leur dernier espoir dans ces textes, nous continuerons à nous battre. »

Le Sénat porte aujourd'hui une responsabilité historique : il doit entendre l'appel de près de 90 % des Françaises et des Français en faveur de cette loi sociétale, portée notamment par la convention citoyenne de 2023.